

CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Séance Plénière des 21 et 22 décembre 2006

Délibération n° : 147-2006

Objet : Création d'une Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Moselle de Virecourt (57) à Chamagne (88)

Axe :

Opération :

Numéro de suivi : 5426-2006

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE REUNI EN SEANCE PLENIERE
DECIDE :**

VU l'avis favorable du Préfet de Région Lorraine en date du 13 juin 2006,

VU l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature du 27 janvier 2006,

VU la délibération en date du 2 juin 2006 du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle rendant un avis favorable à la création de la Réserve,

VU la délibération en date du 19 juin 2006 du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle rendant un avis favorable à la création de la Réserve,

VU la délibération de la commune de Virecourt du 31 mars 2006 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,

VU la délibération de la commune de Bainville-aux-Miroirs du 20 avril 2006 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Metz, le 12 JAN. 2007

Le Président
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur du Département Administratif et Financier

Patricia CUISINIER
Patricia CUISINIER

PZ

VU la délibération de la commune de Gripport du 28 mars 2006 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,

VU la délibération de la commune de Mangonville du 09 novembre 2006 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,

VU la délibération de la commune de Chamagne du 30 juin 2006 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,

VU l'accord de l'Office National des Forêts en date du 28 août 2006, titulaire de droits réels sur une parcelle de la commune de Virecourt faisant partie du périmètre,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Conservatoire des Sites Lorrains donnant son accord en tant que titulaire de baux emphytéotiques dans le périmètre.

VU le rapport présenté par Monsieur le Président ;

VU la délibération du Conseil Régional n° 1-2006 du 16 février 2006 relative à l'adoption du Budget Primitif 2006 et la délibération n° 69-2006 des 29 et 30 juin 2006 ;

VU l'avis du Conseil Economique et Social ;

VU l'avis de la Commission Développement des Territoires , Environnement et Développement Durable du Conseil Régional ;

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la création de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Moselle selon les dispositions présentées en annexe.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à conduire les démarches nécessaires au classement ainsi qu'à la gestion et la valorisation de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Moselle.

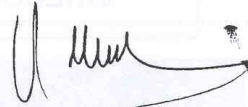
ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

[Signature]

ARTICLE 4:

Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT



Jean-Pierre MASSERET